



## MODALITES DEMI PENSION

Le service annexe de restauration est un service offert aux familles, qui permet d'accueillir les élèves demi-pensionnaires pour déjeuner. Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.  
Les repas sont préparés par l'Atelier Culinaire Départemental de Montjay, livrés au collège tous les jours.

### • INSCRIPTION

L'inscription à la demi-pension est valable pour l'année scolaire 2020-2021.

L'inscription se fait en deux temps :

→ inscription provisoire du 3 au 20 septembre 2020 (uniquement DP 4 jours)

*Pour les inscriptions en ligne, bien cocher la case DP*

*Pour les inscriptions par dossier papier, rapporter le coupon d'inscription provisoire ci-dessous*

→ inscription définitive à compter du 21 septembre 2020 (au choix, forfait DP 1 jour, 2 jours, 3 jours ou 4 jours)

*Un formulaire d'inscription définitive sera distribué vers la mi-septembre qui devra être retourné au plus vite au secrétariat de gestion.*

*Exceptionnellement des changements de régime ou de forfait peuvent être acceptés sur demande écrite mais uniquement à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre (septembre-décembre) et/ou du 2<sup>eme</sup> trimestre (janvier-avril).*

### • ANNULATION REPAS

Toute annulation ponctuelle doit être notifiée sur le carnet de correspondance (p 16) et portée à la connaissance de la vie scolaire.

Le repas annulé ne sera pas décompté du montant de la facture sauf en cas d'arrêt maladie de 15 jours consécutifs et plus (fournir certificat médical), voyage ou sortie scolaire, séquences d'observation du milieu professionnel ou accueil en LP ou CFA pour les 3e, exclusion, retrait définitif en cours d'année (sauf juin, juillet), annulation du service par le collège.

### • REPAS EXCEPTIONNEL

Pour tout élève qui n'est pas inscrit et qui souhaite exceptionnellement prendre son repas à la cantine : acheter minimum 8 jours à l'avance un badge jetable auprès de la gestion (4,20 € pour 2020).

### • FACTURATION

Les tarifs sont fixés par le Conseil Départemental par année civile et sont susceptibles de changer au 1<sup>er</sup> janvier 2021. A titre indicatif, le montant de la DP 4 jours est de 448 € pour l'année 2020.

Les repas sont payables en début de chaque trimestre par chèque (à l'ordre de l'Agent comptable du collège de Bissy avec **mention au dos du nom, prénom et classe de l'élève**), en espèces ou par virement. Le paiement en ligne ou par CB n'est pas disponible. En cas de problème financier vous pouvez solliciter l'aide du Fonds social collégien auprès du service gestion.

Une carte de cantine est fournie gratuitement en 6eme et est valable pour toute la scolarité. En cas de perte ou de dégradation, une nouvelle carte sera facturée.

✂ .....

Coupon réponse : (obligatoire pour tous les élèves, même ceux qui ne souhaitent pas déjeuner au collège)

## INSCRIPTION PROVISOIRE A LA CANTINE, du 3 au 20 sept. 20

NOM élève :  Prénom :  Entrée en classe de :

Adresse :

Téléphone du Responsable Légal Financier :

L'élève sera :  DP 4 jours (demi-pensionnaire)  EXTERNE

*Aucun changement ne pourra être effectué au cours de cette première période provisoire.*

Signature du responsable (sauf si retour pdf par mail)